

17 juin 2019

Dossier de presse

« Nouveaux lieux, nouveaux liens »

L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Sommaire

P.4
LES TIERS-LIEUX,
QU'EST-CE QUE C'EST ?

P.7
L'ÉTAT S'ENGAGE
AU CÔTÉ DES PORTEURS DE PROJETS

P.18
CE QU'EN DISENT
LES ACTEURS

P.20
POUR ALLER PLUS LOIN
SUR LES TIERS-LIEUX



Faire ensemble pour **mieux vivre ensemble**

Depuis plusieurs années, à l'initiative d'acteurs privés et de collectivités territoriales, de nouveaux lieux d'activités et de services se sont créés un peu partout en France. Dans les métropoles, mais aussi dans des territoires ruraux, périurbains ou dans les quartiers, les tiers-lieux expriment le désir partagé d'acteurs privés et/ou publics de se regrouper, de créer, d'inventer, de travailler, de faire ensemble.

L'équipement du territoire en Internet à très haut débit fixe et mobile donne accès à de nouvelles opportunités et à de nouveaux services. Télé-travailler depuis un espace de coworking, créer son entreprise ou étudier en ligne sans craindre l'isolement, accéder à une nouvelle offre culturelle, ces usages possibles aujourd'hui en annoncent bien d'autres demain ; et ils ne sont pas réservés aux grandes villes !

Avec le lancement d'un programme spécifique sur les tiers lieux, «Nouveaux lieux, nouveaux liens», le Gouvernement reconnait l'importance de ce mouvement de fond qui transforme nos territoires. Ces lieux représentent un véritable potentiel de reconquête économique. Ils épousent les évolutions les plus récentes de notre société : la transition écologique, le numérique, l'apprentissage par « le faire », le travail indépendant et les nouvelles activités... En ce sens, ils s'inscrivent pleinement dans l'action que nous menons en faveur de la cohésion sociale et territoriale.

L'État veut s'inscrire au côté des porteurs de projets, pour les aider à concrétiser et pérenniser leurs initiatives, en veillant à ce que tous les territoires soient concernés. Il ne s'agit pas pour l'État de normaliser, d'imposer un modèle, mais de donner à ces entrepreneurs, ces élus, ces acteurs du territoire, les moyens d'agir, de concrétiser leurs projets et de diversifier leurs revenus, grâce à des services innovants et des outils partagés.

Les ministères et partenaires associés à ce programme ont défini une offre de service, qui s'étend de l'aide en amorçage, en investissement ou en fonds propres, à la mise à disposition de locaux ou à l'apport de recettes de fonctionnement.

Cette approche originale est d'abord guidée par le souci de proposer un accompagnement sur-mesure à chaque porteur de projet. Parce que chaque territoire est différent et que chaque projet l'est aussi.

Notre société change, de nombreuses personnes veulent « faire ensemble », veulent travailler différemment. Ce que nous voulons encourager au travers de ce programme, c'est le développement de nouveaux services pour tous les Français, où qu'ils vivent, et cette capacité d'initiative à l'œuvre dans tous les territoires.



Jacqueline Gourault
ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



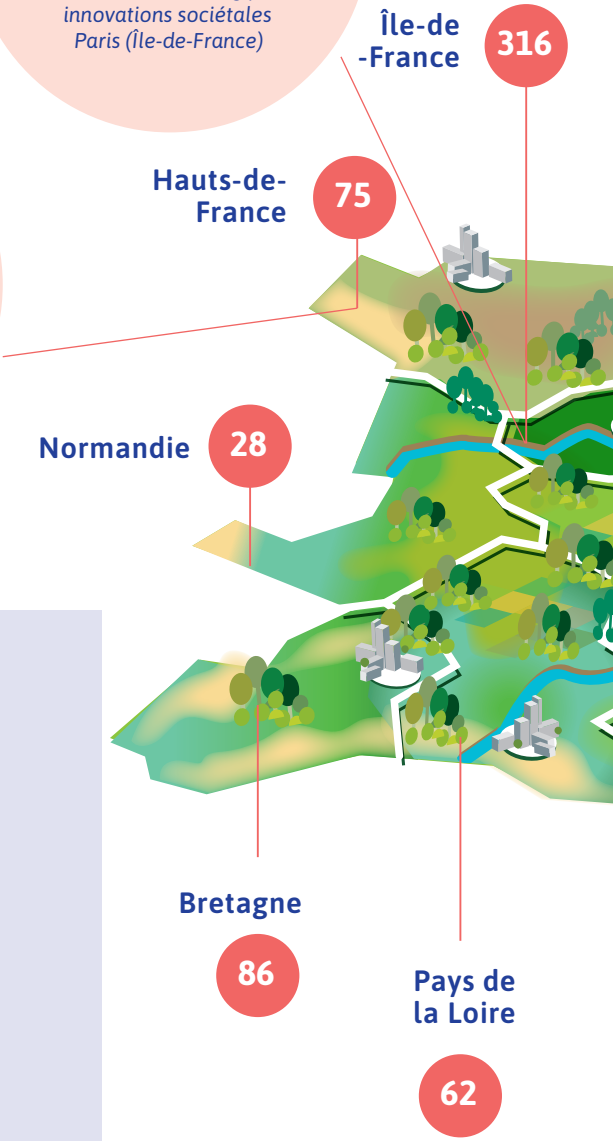
Julien Denormandie
ministre chargé de la Ville et du Logement



« Évoluer dans un lieu où se croisent de nombreux entrepreneurs inspirants est extrêmement énergisant ! »
Bruno Humbert
La Ruche - coworking pour innovations sociétales
Paris (Île-de-France)



« Demain, les idées neuves naîtront au contact de ce qui est le plus dynamique et créatif sur le territoire, des entrepreneurs, des industriels, des étudiants et des services connectés avec les métropoles. »
François Decoster
La Station (Saint-Omer)



Les tiers-lieux, qu'est-ce que c'est ?

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : *coworking*, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, *fablab*, garage solidaire, social place, *makerspace*, friche culturelle, maison de services au public… Les tiers-lieux sont **les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives**. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.
Chaque lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs. **En résumé, dans les tiers lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social…**

Pour aller plus loin : voir pp.20-21 de ce dossier

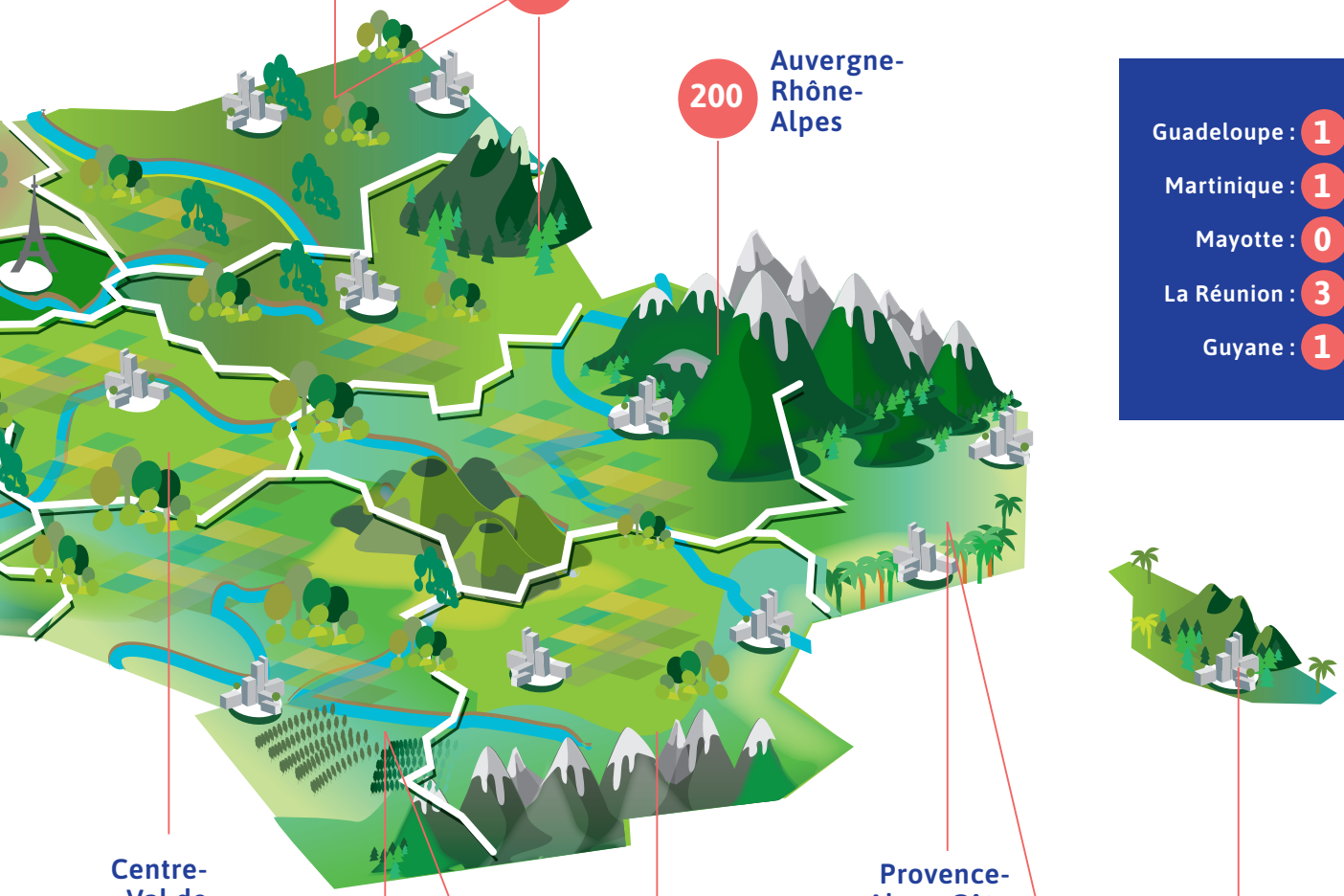
1 800
c'est le nombre de **tiers lieux recensés par la mission conduite par Patrick Lévy-Waitz** dans son rapport *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, remis en septembre 2018.

↳ Télécharger le rapport
www.fondation-travailler-autrement.org



« La démultiplication des tiers-lieux sur le territoire facilite la prise de risque des travailleurs qui ne souhaitent plus vivre en ville »

Géraldine Farage
Shadok - création et cultures numériques
Strasbourg (Grand Est)



Guadeloupe :	1
Martinique :	1
Mayotte :	0
La Réunion :	3
Guyane :	1

« Dans un tiers-lieu, on est à la fois dans son élément naturel et constamment à la rencontre d'autres personnes. C'est très riche ! »

Delphine Scipion
Simone et les Mauhargats - atelier partagé, Saint-Macaire (Nouvelle-Aquitaine)



« Dans tout type de tiers-lieu on retrouve des compétences complémentaires et un brassage des connaissances et des savoir-faire »

Aurore Huitorel-Vetro
La Bricothèque - Fablab - Pernes-les-Fontaines (Paca)




UNIVERSELF
LE SERVICE CIVIQUE
pourquoi pas moi ?
OH
LES BEAUX JOURS !
ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES
2017
DONT STOP!
ETAPS
TOUS LES MARDIS À 18H



L'État s'engage
au côté des porteurs de projets

Aujourd'hui, les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires : ruraux, péri urbains, urbains, quartiers de la politique de la ville...

À l'heure des grandes transitions démographique, numérique, écologique et productive, le Gouvernement décide de soutenir ces initiatives publiques et privées en adoptant une nouvelle méthode d'intervention : sans prescrire, sans chercher à normaliser mais en accompagnant, en accélérant et en « outillant » l'ensemble des acteurs.

LES GRANDS AXES DU PROGRAMME « NOUVEAUX LIEUX, NOUVEAUX LIENS »

- **Favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;**
- **Donner les moyens aux tiers-lieux de diversifierleurs revenus en développant des servicesd'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;**
- **Faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;**
- **Impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.**

Un programme interministériel spécifique

« Nouveaux lieux, nouveaux liens » est un programme interministériel qui vise à donner accès à de nouvelles activités et de nouveaux services pour les habitants partout sur le territoire grâce au renforcement des tiers-lieux.

En soutenant ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités, l'État ambitionne de :

- Rendre les projets de tiers-lieux soutenables dans les territoires ;
- Valoriser l'entrepreneuriat en favorisant la coopération ;
- Mettre en réseau et outiller ces communautés professionnelles.

L'AMBITION DE L'ÉTAT :

- donner les moyens d'agir aux acteurs et aux porteurs de projets locaux

- consolider la dynamique des tiers-lieux partout sur le territoire

LA MÉTHODE
À chaque projet son accompagnement « sur mesure »

Avec « Nouveaux lieux, nouveaux liens », l'État propose une nouvelle méthode d'intervention à chaque porteur de projets. Six formes différentes d'accompagnement sont mises à leur disposition.

2

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

Pour ceux qui doivent faire des travaux d'acquisition et d'aménagement pour créer leur espace : l'État soutient les tiers-lieux, en projet ou existants, en les rendant éligibles aux subventions d'investissement gérées par les préfets. Action Logement finance l'investissement dans les espaces de coworking.



1

AMORÇAGE

Pour ceux dont le projet rayonne au-delà du territoire dans lequel il est implanté et qui ont besoin de bénéficier d'une subvention d'amorçage, sur deux ou trois ans, pour constituer leur équipe et trouver leur équilibre économique : l'État lance l'appel à manifestation « **Fabriques de Territoire** » et soutient financièrement la consolidation de tiers-lieux existants qui jouent un rôle de tête de réseau local. Pour les tiers-lieux implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : l'État propose une aide majorée pour soutenir le déploiement et la diversification des activités numériques.





3

FONDS PROPRES
Pour ceux qui ont besoin de fonds propres pour développer leur projet : Amundi et l'État créent un fonds d'investissement faiblement rémunéré (ISR) pour financer le développement des tiers-lieux privés.

4

RECETTES D'EXPLOITATION
Pour ceux qui cherchent à consolider leur compte d'exploitation : l'État propose des sources de financements liées à des services d'intérêt général qui procurent au gestionnaire du lieu des revenus d'exploitation complémentaires.





5

LOCAUX
Pour ceux qui ne disposent pas encore de locaux : dans le cadre d'une expérimentation, l'État met à disposition des lieux vacants (ancien tribunal, bureaux, friche...) dont il est propriétaire. Et, conjointement avec des partenaires privés tels que SNCF Immobilier, l'État organise une bourse aux locaux pour permettre aux porteurs de projets de concrétiser leur initiative.

6

Pour ceux qui participent déjà à un tiers-lieu : l'État les aide à bénéficier d'outils communs. Ils peuvent ainsi profiter des outils que les acteurs créent ensemble, et s'inspirer d'autres initiatives ou encore partager leurs expériences.







FAIRE ENSEMBLE

Le réseau des tiers-lieux s'est largement étoffé et l'État a décidé de créer un cadre de travail collectif pour permettre aux acteurs d'échanger et de progresser ensemble.

Le Conseil national des tiers-lieux

Véritable assemblée, il est composé de représentants des tiers-lieux dans leur diversité (économique, culturel, numérique, éducatif et d'enseignement supérieur, associatif, ESS...). Consulté par les pouvoirs publics, il jouera un rôle d'instance de représentation provisoire et de dialogue de la filière. Il participera à l'étude des candidatures pour les Fabriques de Territoire.

Une association nationale d'appui à l'initiative d'acteurs locaux

Créée à l'initiative de membres du comité de pilotage de la mission Coworking, l'association facilitera le développement d'outils communs aux tiers-lieux, favorisera l'émergence de réseaux territoriaux et portera une dynamique d'animation nationale. Elle aura pour mission de préfigurer une structure nationale représentative des tiers-lieux, en étroite coopération avec le Conseil national.

Les acteurs n'ont pas vocation à faire à la place de l'État qui se mobilise activement. Mais de faire avec lui, en étant mieux structurés et coordonnés, pour être mieux entendus. Ce cadre de travail innovant et collectif doit permettre de progresser ensemble au service d'une ambition commune : renforcer ces lieux de vie, de travail, de collaboration, de création, d'inclusion partout sur le territoire, pour tous les citoyens.

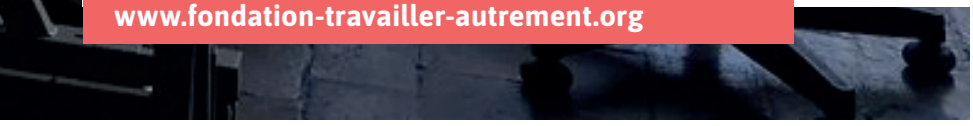


« Une des demandes des tiers-lieux était de contribuer à la mise en place d'une politique publique au service des tiers-lieux : les deux instances créées ont cette vocation. »

Patrick Lévy-Waitz,
président de la Fondation
Travailler autrement

EN SAVOIR PLUS

Faire ensemble pour mieux vivre ensemble
Téléchargez l'étude sur les tiers-lieux en France réalisée par la Fondation Travailler autrement
www.fondation-travailler-autrement.org





L'OFFRE DE SERVICES pour développer les tiers-lieux

Déjà bien implantés dans les grandes villes et les métropoles, les tiers-lieux sont aussi des outils d'aménagement des territoires périurbains, ruraux, ou encore des quartiers de la politique de la ville. C'est pourquoi l'État consacre des moyens supplémentaires pour accompagner leur création partout sur le territoire et propose des services « clés en mains » aux porteurs de projets.



L'État s'engage au côté des porteurs de projets

ACCOMPAGNEMENT

1 2 3 4 5

pp.8-9

300 Fabriques de territoire

L'État lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Une attention particulière sera accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ».
L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tiendra compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

30 Fabriques numériques de territoire seront déployées dans les quartiers de la politique de ville

Accès à la culture et aux savoirs, accès aux droits et aux services publics numériques, formation, apprentissage du code, création, fabrication, participation citoyenne, entrepreneuriat… Ces fabriques proposeront de nombreuses activités autour du numérique aux habitants et professionnels du territoire. Ces Fabriques numériques de territoire seront soutenues, en 2019, par un bonus financier de 100 000 euros par tiers-lieu.



Les tiers-lieux sont un formidable levier pour décloisonner les parcours scolaires, ouvrir les perspectives professionnelles et créer du lien entre les citoyens.
C'est pourquoi nous souhaitons aider au déploiement de 30 Fabriques numériques de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Julien Denormandie,
ministre chargé de la Ville
et du Logement

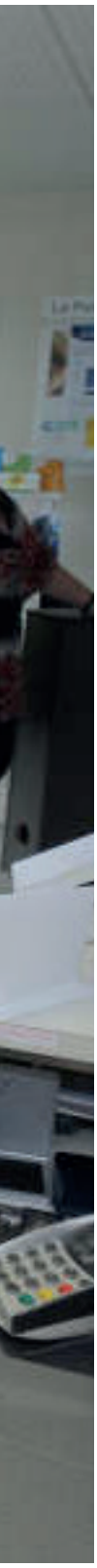
UNE FABRIQUE DE TERRITOIRE, C'EST QUOI ?

C'est une tête de réseau qui joue un rôle de :

- **lieu ressources pour les porteurs de projets environnants ;**
- **lieu de formation et d'apprentissage ;**
- **lieu d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'Internet et de ses nouvelles opportunités.**

L'objectif est de les développer dans les territoires qui en sont dépourvus : 150 dans des territoires non- métropolitains et 150 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.







« Dans les campagnes aussi, les tiers-lieux représentent une vraie opportunité pour les gens de se réunir autour de projets partagés. Ensemble, ils dynamisent et valorisent leur territoire. C'est pourquoi nous voulons leur donner les moyens d'agir et de concrétiser leurs projets. »

Jacqueline Gourault,
ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

15 millions d'euros pour l'appui à la création de tiers-lieux ruraux

Dans les zones peu denses, l'État accompagne la création de tiers-lieux en les rendant éligibles aux subventions d'investissement gérés par les préfets. L'État soutient l'innovation de ces tiers-lieux afin d'expérimenter et de lancer des actions d'intérêt collectif sur de plus petits formats. Ces actions seront, suite à leur expérimentation, capitalisés et diffusés pour essaimage lorsque cela sera souhaitable et possible.

Des lieux mis à disposition

Dans le cadre de la stratégie immobilière de l'État portée par la direction de l'immobilier de l'État, la mise à disposition de locaux non utiles aux missions de service public de l'État sera expérimentée, pour faciliter l'implantation de tiers-lieux et développer de nouveaux services à la population. La mise à disposition se fera dans le respect des règles domaniales.

Au moins une maison France Service par canton

Les maisons France Service sont des tiers-lieux administratifs qui regroupent au moins 9 opérateurs publics (dont La Poste, Pôle emploi, CNAF, CNAV, CNAM, MSA, ministères de l'Intérieur, de la Justice et services fiscaux) pour un accueil de proximité et un accompagnement vers les démarches administratives en ligne. Autour d'une offre de service garantie, l'État souhaite compléter le maillage existant et augmenter le nombre de ces lieux d'accueil et de servicet. Portées par les collectivités, la Poste ou d'autres opérateurs publics et privés, chaque maison France Service labellisée bénéficiera d'une subvention à hauteur de 30 000 euros par an.

ACCOMPAGNEMENT

2 4 5

pp.8-9

10 millions d'euros pour le Pass numérique

10 millions d'euros sont consacrés en 2019 pour financer l'intervention de ces tiers-lieux numériques de proximité, les Comptoirs numériques, dans l'accompagnement des Français vers l'autonomie. Il s'agit ainsi de donner un droit à l'accompagnement au numérique à la population tout en incitant, par ce financement, à la structuration et à la professionnalisation des Comptoirs numériques.

« L'adoption du numérique ne se décrète pas et nous allons l'accompagner d'une dynamique collective : le développement des «Comptoirs numériques». C'est une condition essentielle pour que chaque Français puisse s'approprier les outils et cultures numériques en confiance. »

Cédric O,
Secrétaire d'État chargé du Numérique







4 millions d'euros

C'est le montant mobilisé par le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) piloté par le ministère du Travail pour financer des formations aux métiers du numérique pour les personnes éloignées de l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville, au titre de la Grande école du numérique.

« Le télétravail, ce nouveau droit, désormais consacré par la loi, nécessite des lieux dédiés pour permettre à chacun de travailler dans un espace partagé, sans que travail à domicile soit synonyme d'isolement. C'est pourquoi nous encourageons le développement des espaces de coworking partout sur le territoire. »



Muriel Pénicaud,
ministre du Travail

50 millions d'euros pour accompagner la création d'espaces de coworking

Action Logement mobilisera 30 millions d'euros en subventions et 20 millions d'euros en fonds propres pour accélérer la réalisation d'espaces de coworking qui permettront aux salariés de faire usage de leur droit au télétravail, conformément aux ordonnances récentes qui en facilitent le recours.

Un fonds d'investissement immobilier de type « ISR »

Un fonds d'investissement immobilier de type « ISR » (« investissement socialement responsable ») dédié à l'émergence de tiers-lieux « totems » sera mis en place par Amundi et l'État (dans le cadre du Programme des investissements d'avenir) d'ici la fin de l'année. Doté de 50 millions d'euros, il orientera les moyens des acteurs engagés dans une dynamique collective nationale.

« Les jeunes éloignés des grandes universités affrontent souvent un parcours d'obstacles pour accéder aux études supérieures. Grâce aux campus connectés et aux partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, nous leur permettons de suivre à distance une formation diplômante, avec des tuteurs, dans une ambiance de vie étudiante. »

Frédérique Vidal,
ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



ACCOMPAGNEMENT

1 2 4

pp.8-9

100 « campus connectés » en 2022

Co-construits avec les collectivités territoriales et en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, 100 « Campus connectés » seront créés sur le territoire en 2022 et labellisés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ces tiers-lieux permettent à des étudiants de suivre des formations de premier cycle à distance, dans des conditions d'encadrement et de réussite idéales. L'approche est délibérément inclusive et vise à favoriser la réussite de celles et ceux qui hésitent à poursuivre des études supérieures ou ne peuvent pas étudier loin de chez eux.
Chaque projet bénéficie d'une subvention d'amorçage de 50 000 euros, plus 1 000 euros par étudiant et par an, sur trois ans.

ACCOMPAGNEMENT

2 4

pp.8-9

Objectif 1 000 « Micro-Folies » en cinq ans !

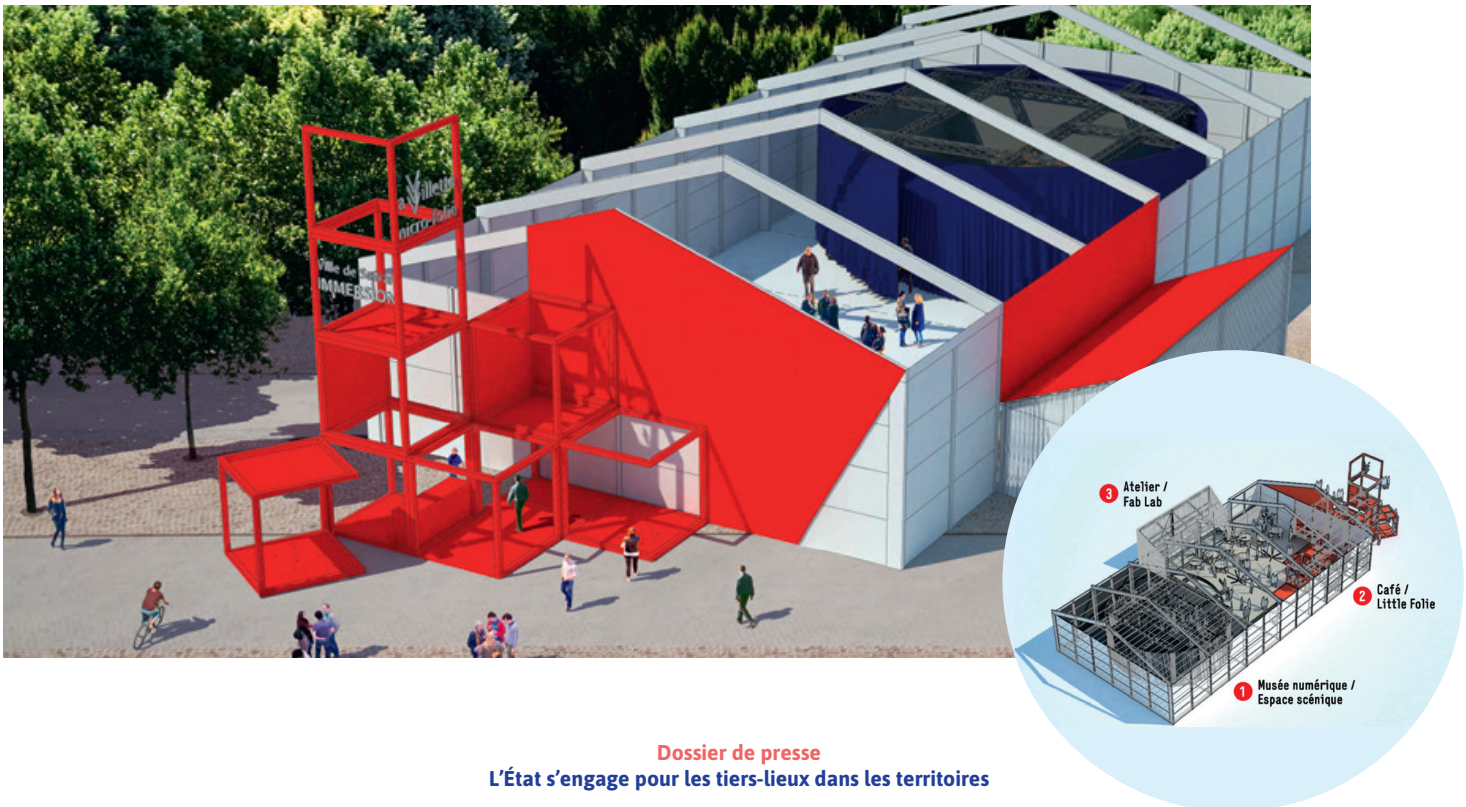
Les Micro-Folies sont des nouveaux lieux culturels qui associent un musée virtuel, un espace scénique, une médiathèque et un fablab. L'État accompagne financièrement les collectivités dans l'implantation de Micro-Folies sur leur territoire. Ce sont également de véritables lieux de vie qui donnent accès à de nouvelles ressources culturelles pour tous les habitants d'un territoire.

Chaque Micro-Folie est subventionnée à hauteur de 15 000 euros en amorçage afin de couvrir l'ingénierie d'accompagnement du porteur de projet, la labellisation, l'adhésion au réseau national et l'accès à l'offre de service correspondante. Une subvention en investissement, couvrant de 50 à 80 % du coût d'investissement total dans la limite de 50 000 euros par projet, est aussi proposée aux porteurs de projets.

« La culture est au cœur de l'attractivité des territoires. Grâce au numérique, toute collectivité peut mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse pour ses habitants. C'est pourquoi, nous accompagnons la création de 1 000 Micro-Folies afin de rendre accessible une offre culturelle innovante et attractive au plus près de chaque territoire. »



Franck Riester,
ministre de la Culture



Ce qu'en disent **les acteurs**



« Les tiers-lieux renforcent la fierté des habitants et permettent des connexions entre acteurs qui ne se croiseraient pas autrement. L'État doit encourager la singularité de ces structures. Afficher une présence sur les territoires en outillant les acteurs de terrain et en facilitant les échanges à une échelle régionale serait un premier pas bienvenu de soutien à la filière. »

Samuel Roumeau



« Les tiers-lieux sont d'abord des lieux de mixité sociale, de citoyenneté et de convivialité qui offrent de nouvelles formes d'apprentissage, permettent une reprise de confiance en soi et sont de véritables espaces d'inclusion et de revitalisation des territoires. Il est donc important de les pérenniser au-delà de l'intervention initiale d'acteurs publics ou privés comme la Fondation Orange via son soutien à l'innovation sociale. »

Françoise Cosson
déléguée générale, Fondation Orange



« Aujourd'hui, nos réseaux ne mutualisent pas assez ! Il faut que la communauté des tiers lieux soit vivante, il faut l'animer, recenser ses besoins, décider ensemble… Par les lieux eux-mêmes mais aussi par l'acteur public dans son rôle de soutien au développement des territoires. »

Sébastien Plihon
Compagnie des tiers-lieux



« Les porteurs de lieux mettent avant tout leur énergie dans le développement de leur projet. Ils ont besoin de l'implication d'acteurs publics pour être mis en réseau, s'enrichir des expériences de leur pairs et accélérer leur développement. Ce qui profite in fine au territoire. La création d'un espace de discussion national pour les tiers-lieux, facilité par l'État, est une excellente nouvelle pour renforcer cette dynamique. »

Bruno Louis Séguin
chef de projet stratégie numérique, Région Bourgogne-Franche-Comté



« Il faut partir des évolutions du travail et des nouveaux métiers pour fabriquer les réponses qui peuvent se développer en milieu rural. Les espaces de coworking sont une des réponses qui pourra favoriser la redynamisation des espaces ruraux. »

Vanik Berberian
président de l'Association des maires ruraux de France



« Nous saluons la constitution d'un Conseil national des tiers-lieux. La force des tiers-lieux et leur sens sur les territoires résident dans leur diversité. Nous espérons que les modalités de coordination de l'écosystème, restant à établir collectivement, viseront à maintenir et faire collaborer ces diversités. »

Matei Gheorghiu
coordinateur du conseil scientifique RFFLabs

« Ce projet de création, en partenariat avec l'Anru, d'un fonds destiné au financement des tiers-lieux s'inscrit pleinement dans la politique d'Amundi et du groupe Crédit agricole en faveur du développement économique des territoires. »



Yves Perrier
directeur général adjoint, Crédit agricole
directeur général, Amundi



« En réponse à une demande croissante des citoyens, les tiers-lieux participent au développement des territoires. La création de ce nouveau réseau d'espaces culturels et solidaires génère des emplois et de nouvelles activités économiques. L'effervescence créative qui se joue au sein de ces lieux transforme les habitudes et renouvelle notre vision en faveur d'une fabrique urbaine partagée. »

Benoît Quignon
directeur général, SNCF Immobilier

« Renforcer la professionnalisation des acteurs est essentiel pour assurer la pérennité des tiers-lieux en territoires vulnérables. Ceux-ci activent des écosystèmes existants, d'habitants, d'associations, d'entreprises, de collectivités et d'institutions, pour en faire de véritables outils de dynamisation et d'aménagement des territoires. Cela passe par un travail de cartographie, de médiation, de projets stratégiques, et de management. »

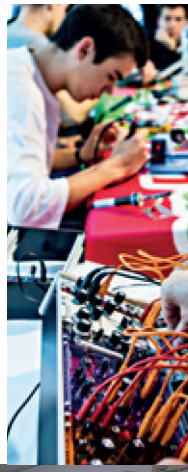


Marie-Laure Cuvelier
Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine

Pour aller plus loin
sur les tiers-lieux

TIERS-LIEUX
De nouveaux services pour les habitants

À travers le foisonnement des activités proposées, les tiers-lieux donnent accès à de nouveaux services de proximité.





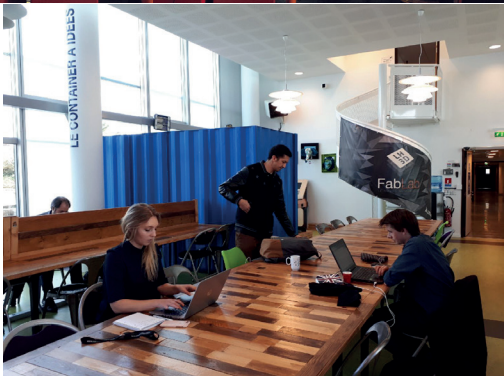
ACCÉDER À LA CULTURE ET AUX SAVOIRS

Certains tiers-lieux ont mis l'accessibilité de la culture et des savoirs au premier rang de leurs missions : développement de nouvelles activités dans une bibliothèque repensée à l'heure du numérique, revitalisation de friches culturelles, événements collaboratifs pour repenser les musées, vulgarisation scientifique...



TRAVAILLER AUTREMENT

De très nombreux tiers-lieux proposent des espaces de travail partagés pour des télétravailleurs ou des indépendants, mais aussi des communautés, des réseaux ouverts encourageant l'échange et la collaboration au-delà du seul partage d'outils et d'espaces en commun.



ACCÉDER AUX SERVICES PUBLICS

Ce sont les tiers-lieux dont la vocation est de faciliter l'accès aux services publics, en proximité. Espaces d'accompagnement au numérique et de diffusion des cultures numériques, ils favorisent des usages et autonomes du numérique.

INVENTER DURABLEMENT

Dans ces tiers-lieux, on répare, on recycle, on transforme, on innove en étant plus responsable. La transition écologique s'incarne souvent dans ces lieux qui mobilisent l'intelligence collective et le numérique pour repenser durablement nos façons de consommer.

CRÉER, FABRIQUER, INNOVER

Imaginer, prototyper, designer... voilà l'ambition première de ces tiers-lieux qui rendent disponibles des pratiques collaboratives de conception mobilisant des machines à commande numérique. Avec une exigence partagée : créer des savoirs communs et enrichir les communautés.

CONTRIBUER ET PARTICIPER

Certains tiers-lieux se sont créés avec les habitants et toutes les énergies du territoire : ces tiers-lieux mettent la participation citoyenne et l'entrepreneuriat social au cœur de leur fonctionnement et en font une activité à part entière.

EN VIDÉOS :

- **https://hyperliens.societenumerique.gouv.fr/**
- **www.micro-folies.com**
- **www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid141494/13-campus-connectes-a-la-rentree-2019-rapprocher-l-enseignement-superieur-de-tous-les-territoires.html**
- **https://youtu.be/oYK3g3SwbnI**
- **https://youtu.be/ydZCfgajVX0**
- **https://youtu.be/aBY3Q_WLDzU**













Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Réalisation : Commissariat général à l'égalité des territoires cget - Photos : Benjamin Bechet - Picturetank/CGET - Icones : CC-BY Freepik, CC-BY Darius Dan - Juin 2019

Dossier de presse

Nouveaux lieux, nouveaux liens

L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires

www.cohesion-territoires.gouv.fr

CONTACTS PRESSE
01 44 49 89 06 / 40
01 44 49 85 65